



# Réunion du pôle d'experts des droits des femmes au Sud de la Méditerranée

## Groupe de Travail

Strasbourg, France

# RAPPORT

4-5 Avril 2018

Organisé par:



Avec le soutien financier de:



# 1. SYNTHÈSE

---

## 1.1 INTRODUCTION

Le Centre Nord-Sud a réuni au sein du Conseil de l'Europe à Strasbourg, les 4 et 5 avril 2018, neuf femmes expertes représentantes d'organisations de la société civile en Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine\*, Syrie et Tunisie pour participer à un groupe de travail et constituer le pôle d'experts du Centre Nord-Sud pour les droits des femmes au Sud de la Méditerranée. Des échanges ont également été organisés entre les expertes et les représentants de sept différents départements du Conseil de l'Europe qui traitent des questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et/ou la coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée.

## 1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Suite aux [conclusions](#) de l'Atelier sur le renforcement des capacités des organisations de femmes organisé à Amman, le 25 octobre 2017, l'activité s'inscrit dans le cadre du nouveau projet du Centre Nord-Sud : le « [Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes 2018-2019](#) » (NSPEW III). Le projet est orienté sur le renforcement du rôle de la société civile et des organisations femmes ainsi que la promotion de la coopération multilatérale et multisectorielle des parties prenantes compétentes dans la région du Sud de la Méditerranée et en Europe. Ainsi, au cœur du projet, l'approche participative et la capacitation des organisations femmes sont traduites par la création et le suivi d'un pôle d'experts sur l'égalité et les droits des femmes de la région Sud de la Méditerranée.

Le Centre Nord-Sud entend renforcer la coopération et la coordination dans la protection des droits des femmes à travers la mobilisation des acteurs clés du *quadrilogue* de la région euro-méditerranéenne lors d'ateliers biannuels, et par la réalisation d'un guide pratique par le pôle d'experts. Le projet prévoit également l'organisation d'une Conférence sur un des thèmes prioritaires identifiés par les experts et partenaires du Centre Nord-Sud : « les femmes et filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile dans la région Euro-Méditerranéenne » qui se tiendra à Athènes en juillet 2018.

Plus spécifiquement, le projet NSPEW 2018-2019 vise à atteindre les objectifs suivants:

- ◆ renforcer le soutien aux organisations de la société civile et leur participation à travers la promotion de leur expertise et expérience;
- ◆ promouvoir les instruments et normes du Conseil de l'Europe sur les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre les violences à l'égard des femmes ;
- ◆ encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Le groupe de travail, qui répond aux trois objectifs cités ci-dessus, a consisté donc d'une part à consolider les connaissances des expertes sur les normes, méthodologies et outils du Conseil de l'Europe, et d'autre part à développer une stratégie de travail pour la mise en œuvre de l'approche participative et ascendante du projet du Centre Nord-Sud.



## 2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

---

### 2.1 FORMAT ET PROGRAMME

Le groupe de travail s'est articulé autour de sessions de discussions avec les représentants du Conseil de l'Europe et de trois sessions de travail pour la mise en œuvre du projet NSPEW III. Le programme a ainsi été consacré à :

- ◆ la présentation des normes et outils et le travail mené par le Conseil de l'Europe sur les droits des femmes et/ou dans la région du sud Méditerranée suivies de sessions questions/réponses;
- ◆ la réflexion et débat autour des lignes directrices de la méthodologie de travail et du calendrier du pôle d'experts dans le cadre de la réalisation du guide ;
- ◆ un échange autour de question des femmes migrantes, réfugiées et en demande d'asile en vue de la prochaine activité du Centre Nord-Sud.

### 2.2 PARTICIPANTS



#### Les participantes

- ◆ Mme Nadia AIT-ZAI, Présidente, CIDDEF Fondation pour l'égalité, Algérie
- ◆ Mme Rida AL TUBULY, Directrice, organisation Together we Build it (TWBI), Libye
- ◆ Mme Fatemah KHAFAGY, Présidente, Union Féministe Egyptienne (EFU), Egypte
- ◆ Mme Nuha MUHREIZ, Présidente, réseau Women Helping Women (WHW), Jordanie
- ◆ Mme Fatima OUTALEB, Présidente, Union de l'Action Féminine (UAF), Maroc
- ◆ Mme Zoya ROUHANA, Directrice, KAFA (Enough) Violence and Exploitation, Liban
- ◆ Mme Malak SWED, Présidente, TAMAS-Coalition civile syrienne (organisation MADANI), Syrie
- ◆ Mme Victoria SHUKRI, Centre communautaire pour la formation et le développement, Palestine\*
- ◆ Mme Mawaheb ZOUBEIR, Directrice, Unité de jour of BEITY – Présidente, Observatoire des Médias du Développement et des Droits de l'Homme (OMDDH), Tunisie
- ◆ *Modératrice* : Mme Fifi BENABOUD, Consultante relations internationales et droits des femmes
- ◆ *Rapporteuse* : Mme Mathilde BOISSE-DESPIAUX

#### Les intervenants du Conseil de l'Europe

- ◆ Mme Narimen BENEDDINE, Coordinatrice de programme du Centre Nord-Sud
- ◆ Mme Carolina LASÉN DIAZ, Cheffe de l'Unité pour l'égalité de genre
- ◆ Mme Bridget T. O'LOUGHLIN, Chef de la Division Violence à l'égard des femmes, Secrétaire exécutive du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- ◆ M. Emmanuel BARON, Responsable des projets de Coopération du Conseil de l'Europe avec les pays du Sud de la Méditerranée

- ◆ Mme Sonia SIRTORI-MILNER, Chef du Secrétariat, Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
- ◆ Mme Laura ESSELIN, Secrétariat Coopération et relations extérieures du Congrès des autorités locales et régionales
- ◆ Mme Muriel GRIMMEISSEN, Co-secrétaire de la Commission des questions d'actualité du Congrès des autorités locales et régionales
- ◆ Mme Simona GRANATA-MENGHINI, Secrétaire Adjointe de la Commission de Venise

## 2.3 PROFIL DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

### ALGERIE

#### CIDDEF – Fondation pour l'égalité

La Fondation pour l'égalité a été créée en 2015 et intègre le Centre d'Information et de Documentation sur les Droits des Enfants et des Femmes (CIDDEF) lui-même créé en 2002. Ses objectifs sont les suivants : améliorer la situation des enfants et des femmes ; faire progresser les mentalités sur les questions liés aux femmes et aux enfants ; lutter contre la discrimination et toutes les formes de violence ; plaider pour la modification des lois discriminatoires ; fournir une assistance psychologique et juridique à des femmes et des enfants en détresse ; réaliser des études et de recherche dans le domaine des droits de l'enfant et de la femme ; promouvoir les droits de l'enfant à travers des plaidoyers adressés aux institutions publiques ; mener des activités d'information et de vulgarisation des droits de l'enfant et de la femme à travers la réalisation de guides, la publication d'une revue trimestrielle et l'organisation de journées d'information et de campagnes de sensibilisation. Le Centre de documentation dispose de plus de 6000 ouvrages qui traitent des droits de l'enfant et de la femme et qui sont mis à la disposition des chercheurs et des étudiants.



### EGYPTE

#### Union Féministe Egyptienne

L'Union Féministe Egyptienne (EFU) est une organisation qui regroupe 250 organisations non-gouvernementales égyptiennes menant des activités de sensibilisation sur les droits humains des femmes ainsi que sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'EFU porte la voix des organismes qu'elle chapeaute et observe les la situation des droits des femmes. L'EFU a, entre autres, établi une base de données incluant les associations et organisations non-gouvernementales et bénévoles qui s'intéressent aux droits des femmes et mené des recherches et études sur des questions liées aux femmes. L'organisme fournit par ailleurs de l'aide technique aux associations et organisations de la société civile qu'elle coordonne et contribue au renforcement et développement des capacités des employés et bénévoles dans le domaine des droits des femmes. Enfin, l'EFU mène des activités de sensibilisation aux droits humains en lien avec les femmes et cherche des fonds qui permettent d'améliorer les programmes et services dirigés aux femmes.



### JORDANIE

#### Women Helping Women Network

Le réseau *Women Helping Women* a été fondé par un groupe de femmes expertes sur les questions liées aux femmes et au développement. Il s'agit de personnes engagées dans le processus de décision et dont le but est de construire une société démocratique et dirigée par les principes de justice et d'égalité. Le réseau vise à sensibiliser, renforcer les capacités, mobiliser et encourager la participation des femmes dans les prises de décision.



## LIBAN

### KAFA (Enough) Violence and Exploitation

KAFA est une organisation pour les droits des femmes travaillant directement avec les victimes de violence. Il s'agit d'une organisation de la société civile non-gouvernementale féministe, séculaire et à but non lucrative qui vise à créer une société sans structures sociales, économiques et légales patriarcales qui discriminent les femmes. KAFA offre des conseils et orientations légales et sociales et encourage les réformes légales pour protéger les femmes. Plus de 300 cas sont traités par an. Depuis sa création en 2005, KAFA se fixe comme objectif d'éliminer toutes les formes d'exploitation et de violence contre les femmes et cherche à réaliser l'égalité véritable entre les femmes et les hommes.

## LIBYE

### Together We Build It organization (TWBI)

TWBI est une organisation à but non lucratif fondée en 2011 afin de soutenir une transition démocratique et pacifique en Libye à travers le renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la sphère politique et publique en reconnaissance du rôle de ceux-ci dans les processus de paix. Un des projets majeurs de l'organisation est le Réseau 1325 en Libye, un réseau d'organisations indépendantes de la société civile libyenne qui plaide pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'organisation travaille également à l'élaboration d'une base de données relative aux femmes en Libye visant à promouvoir les professionnelles libyennes auprès du gouvernement libyen et des communautés nationale et internationale.



## MAROC

### Union Action Féminine

L'union de l'Action Féminine est une association à but non lucratif pour les droits humains, créée en 1987. L'Union de l'Action Féminine est parmi les acteurs sociaux qui ont joué un rôle important dans le développement de stratégies contre les violences faites aux femmes. La création du réseau Annajda qui a joué un rôle de premier plan pour faire connaître le problème des violences fondées et changer progressivement les comportements et les pratiques. Par la mise en place d'un centre d'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, le centre a permis la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales en termes d'hébergement, d'assistance sanitaire, juridique, psychologique, économique, de médiation et de réintégration sociale. Enfin, l'association réalise des campagnes régulières de sensibilisation et de conscientisation des citoyens et des différents acteurs sur l'ampleur des violences faites aux femmes.



## PALESTINE\*

### Youth Education Development Forum Association (YEDF-NGO Forum)

Le Forum pour le développement de l'éducation de la jeunesse a été établi en 2010 à Bethléem par les principaux acteurs associatifs et institutionnels des secteurs de l'éducation et de la jeunesse en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem. L'objectif du Forum est de créer des liens entre les jeunes palestiniens, les institutions de jeunesse et les secteurs privés et publics ainsi que les instituts de formations. Membre du Forum, le Centre communautaire pour la formation et le développement vise à la formation des jeunes femmes et hommes des zones marginalisées aux droits de l'Homme, à la mobilisation civile et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Centre mène un travail de sensibilisation à la santé reproductive et sexuelle en participant notamment à l'élaboration de stratégies nationales et protocoles additionnels liés aux femmes survivantes de violence basée sur le genre.



## SYRIE

### Madani - Syrian Civil Coalition (TAMAS)



L'organisation Madani est une organisation à but non lucratif basée au Royaume-Uni visant à soutenir le rôle de la société civile syrienne dans la construction d'un Etat moderne démocratique, ainsi que la réalisation de la paix et la stabilité dans le pays. Parmi ses activités, Madani se concentre sur la promotion d'une protection civile non-armée, de la non-violence et l'égalité entre les femmes et les hommes à travers notamment la sensibilisation à travers l'art dramatique. Depuis 2014, l'organisation a fondé la coalition civile syrienne (TAMAS) composée de plus de 50 groupes et organisations visant à encourager l'unité, la coopération et le partage d'expérience, connaissances et de ressources afin de faire face au conflit en Syrie.

## TUNISIE

### BEITY



L'association Beity est un foyer pour les femmes sans domicile. L'association a été la première à intervenir dans la détection et l'intervention contre le « sans-abrisme » des femmes et les violences à l'égard des femmes. Beity propose une prise en charge psychologique, des séances d'écoute et de suivi en vue de constituer un dossier pour l'enquête sociale. Beity fournit aussi un suivi juridique et un accompagnement dans les poursuites judiciaires pour violence conjugale ou les démarches pour l'octroi de nom patronymique des mères célibataires à leurs enfants. L'association assure une formation à la sensibilisation et l'éducation aux droits et veille à la scolarisation de tous les enfants sans distinction de nationalités. Enfin, l'association garantit à ce que les victimes bénéficient de la gratuité des soins et des allocations sociales.

### Observatoire des médias, du développement et des droits de l'homme (OMDDH)

L'association Observatoire des médias, du développement et des droits de l'homme, développe des activités en faveur de l'intégration des migrants libyens, syriens et sub-sahariens exilés en Tunisie ainsi que des activités de sensibilisation en direction des médias pour lutter contre les discriminations à l'encontre des migrants en Tunisie.

## 2.4 PRESENTATION DES DEPARTEMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Unité pour l'Égalité de genre

L'Unité pour l'Égalité de genre est à l'origine de [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#) publiée le 8 mars dernier. Cette nouvelle stratégie qui succède à la stratégie [2014-2017](#) et aux cinq objectifs



stratégiques (lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme ; prévenir et combattre

la violence faite aux femmes ; garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ; assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et publique ; intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures) inclut un nouvel objectif, celui de la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile. En avril 2018, la Commission pour l'égalité de genre s'est réunie afin d'établir son plan de travail pour les deux années à venir et notamment définir les activités liées à ce nouvel objectif.

### Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès)

Le Congrès est impliqué dans la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat puisqu'en 2017 il a adopté le [Partenariat Sud-Med](#), un programme de coopération dont le but est de répondre aux objectifs de la politique de voisinage (renforcer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud de la Méditerranée, fournir une assistance et une expertise législatives, entre autres). En ce qui concerne les questions liées aux



femmes, le Congrès mène des travaux sur la participation des femmes dans la vie publique, l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes en mettant par exemple en place des quotas au sein de ses propres délégations, en adoptant des résolutions et des recommandations sur l'égalité des genres et en contribuant aux actions de lutte contre la violence faites aux femmes.

### Division Violence à l'égard des femmes

La Division Violence à l'égard des femmes est le service qui coordonne les activités du Conseil de l'Europe qui touchent au sujet des violences faites aux femmes et violences domestiques et les activités liées à la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul). La Division Violence à l'égard des femmes coordonne par exemple le fonctionnement du [Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (GREVIO) – l'organe spécialisé indépendant qui est chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention d'Istanbul – ainsi que les publications liées à ses activités. La Division Violence à l'égard des femmes est également à l'initiative d'un [cours en ligne](#) pour les personnes travaillant dans le domaine du droit. Le but de cette formation est d'améliorer la réponse judiciaire dans les cas de violences faites aux femmes et d'encourager l'accès à la justice.



### Coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée dans le domaine de l'égalité hommes-femmes

Le programme a pour objectif de promouvoir le dialogue et la coopération avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et la Palestine\* pour faciliter la transition politique démocratique et contribuer à promouvoir une bonne gouvernance. Le projet est basé sur la protection des droits humains, de l'état de droit en fonction des demandes et des priorités de ces pays. L'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes étant des domaines prioritaires de cette coopération, les normes, mécanismes et pratiques novatrices du Conseil de l'Europe seront mises à disposition pour la mise en place et le fonctionnement d'institutions et de structures, l'approximation et la préparation de lois, la sensibilisation et le transfert de connaissances et de compétences, ainsi que la création de réseaux formels et informels.



### Commission sur l'égalité et la non-discrimination – Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE)

Parmi les neuf commissions de la PACE, la Commission sur l'égalité et la non-discrimination est composée de 81 membres désignés par les délégations nationales et appartiennent à l'un des six groupes politiques de l'Assemblée. Elle comprend également deux sous-commissions : la Sous-commission sur les droits des minorités, et la Sous-commission sur le handicap et la discrimination multiple et inter-sectionnelle. La Commission sur l'égalité et la non-discrimination travaille sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes à plusieurs égards. Par exemple, elle élabore actuellement un rapport intitulé « Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes: donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration » ou encore un rapport sur la diversité et l'égalité dans la vie politique.



### Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

La Commission de Venise est un accord partiel élargi et aussi un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles. Outre l'aide juridique, la Commission de Venise organise des activités de coopération avec des pays spécifiques du Sud de la Méditerranée ainsi que des activités de coopération régionale. Depuis 2015, elle organise par exemple le Campus UniDem (Université pour la Démocratie). Il s'agit d'un programme de séminaires dédié aux hauts fonctionnaires centré sur le « renforcement des capacités juridiques ». Par ce biais, la Commission de Venise sensibilise les hauts fonctionnaires à des questions liées aux femmes.



## 3. CONCLUSIONS

---

### 3.1 SUR LES NORMES ET OUTILS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Les sessions de présentation du travail, des normes et des outils du Conseil de l'Europe ont chacune été suivies de sessions questions/réponses entre les représentants des départements concernés et les expertes. Ces échanges ont permis aux expertes une vue d'ensemble de l'action multidimensionnelle du Conseil de l'Europe, d'une part, sur les questions des droits de femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'autre part sur la coopération de voisinage avec les pays du Sud de la Méditerranée.

Lors de ces rencontres, les expertes ont bénéficié d'un aperçu des mises en œuvre et/ou utilisations des [normes, instruments et outils du Conseil de l'Europe](#), et en particulier :

- la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 ;
- la Convention européenne des Droits de l'Homme ;
- la Convention d'Istanbul ;
- la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Et les recommandations politiques du Comité des ministres en relation avec les médias et l'éducation, ainsi que la recommandation sur la lutte contre le sexisme, actuellement en préparation.

L'action du Conseil de l'Europe dans les pays du voisinage du Sud couvre les domaines liés aux questions des droits des femmes et des enfants et la question de la traite des êtres humains. Les thématiques de la nouvelle Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 peuvent aussi servir pour les actions liées aux femmes dans le sud, notamment en ce qui concerne la participation politique. De nombreux documents du Conseil de l'Europe ont été traduits en arabe et peuvent servir de référence. De plus, le renforcement du dialogue entre le Conseil de l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée contribue à sensibiliser les européens aux défis rencontrés dans les pays sud afin de renforcer la coopération et la solidarité entre les pairs dans la région.

Parmi les thématiques abordées lors des sessions se trouvent :

- ◆ L'accès des femmes à la justice
- ◆ La participation des femmes dans la prise de décision
- ◆ L'intégration de la question de l'égalité dans toutes les politiques
- ◆ Les droits des femmes et filles migrantes
- ◆ La protection des femmes réfugiées de la violence fondées sur le genre
- ◆ La participation et représentation politique et législative des femmes sur les deux rives de la Méditerranée
- ◆ Le dialogue politique entre Europe et les pays du Sud de la Méditerranée
- ◆ La coordination et *monitoring* dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes

### 3.2 SESSIONS DE TRAVAIL DU POLE D'EXPERTS

Les trois sessions de travail organisées en parallèle des interventions des départements du Conseil de l'Europe ont été l'occasion de travailler à l'élaboration du projet de guide, de préparer la prochaine activité du projet, la conférence d'Athènes, et au préalable, de définir précisément les rôles, objectifs et modalités d'action du pôle d'experts.



### 3.2.1 Echange d'idées

L'échange d'idées a permis aux expertes de rapporter brièvement sur leurs contextes nationaux, les récentes évolutions et les nouveaux enjeux régionaux. La session a été également consacrée au projet du Centre de création et de suivi d'un pôle d'experts au Sud de la Méditerranée. Après un rappel des priorités identifiées lors de la réunion du réseau d'experts à Amman en octobre 2017, il est apparu essentiel pour les expertes de s'accorder préalablement sur des définitions communes et de clarifier les rôles de chacun au sein du projet.

En ce qui concerne l'objectif général de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et de garantir les droits des femmes, le pôle d'experts va se concentrer sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes en utilisant les outils du Conseil de l'Europe, et notamment, considérant son caractère universelle et exhaustif, la Convention d'Istanbul. Dans le cadre d'une coopération régionale, les expertes ont convenu d'utiliser la Convention d'Istanbul et le [questionnaire](#) développé par le GREVIO en tant qu'outil de référence pour la coordination multisectorielle permettant d'évaluer les situations au niveau national, et également en tant qu'indicateur de performance du travail du pôle.

### 3.2.2 Projet de Guide Pratique

L'échange organisé autour du projet de guide pratique a permis de traiter des questions préliminaires essentielles à savoir notamment : à quoi doit servir le guide ? A qui s'adresse le guide ? Quelles seront ses utilisations ? Etc. Ces questions ont permis de discuter du public à cibler du projet, du contenu à développer, du format et du langage à adopter.

Parmi les propositions soumises par les expertes, les actions suivantes ont été retenues :

1. Définir des principes et concepts communs;
2. Développer un glossaire spécifique aux questions d'égalité entre les femmes les hommes clarifiant les notions et les références du guide;
3. Lister les formes de violences qui frappent les femmes dans la région et notamment les formes de violences spécifiques au contexte de la région ;
4. Recenser les lois, mécanismes et services de prévention et protection contre les violences basées sur le genre dans chaque pays ;
5. Evaluer les mécanismes permettant de réaliser des progrès à partir de thématiques transversales (par exemple les médias, la protection, la sensibilisation, etc.) ;
6. Introduire des indicateurs simplifiés et spécifiques à la région du Sud de la Méditerranée permettant d'évaluer les progrès pour les droits des femmes et encourager une approche basée sur les droits de l'Homme ;
7. Etablir une compilation de bonnes pratiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

### 3.2.3 Femmes migrantes, réfugiées et en demande d'asile

Le projet NSPEW III inclue également une Conférence sur les femmes et filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile dans la région Euro-Méditerranéenne qui se tiendra à Athènes en juillet 2018. La conférence aura pour but principal de mettre en lumière des bonnes pratiques en matière de protection, d'intégration et/ou d'accueil des femmes et/ou des filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile. La conférence aura également pour objectifs de :

- ◆ faire l'état des lieux de la situation et sensibiliser aux formes de violences dont sont victimes femmes et filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile ;
- ◆ présenter les instruments et normes du Conseil de l'Europe ;

- ◆ promouvoir la coopération entre les acteurs du *quadrilogue* compétents et ;
- ◆ souligner le rôle des communautés issues de la diaspora en tant que partenaires stratégiques dans la gestion des migrations, l'inclusion sociale et économique, le dialogue interculturel et les processus de consolidation de la paix.

La réunion du pôle d'experts a ainsi été l'opportunité de discuter de la thématique de la conférence qui avait été identifiée comme étant l'une des priorités lors de la réunion d'Amman. De nouvelles problématiques et/ou défis au Sud de la Méditerranée ont été abordés tels que les mutilations génitales féminines, l'apatridie des enfants et la coopération entre les organisations locales non gouvernementales et les organisations internationales.

Les expertes ont souligné l'importance de mettre en lumière ces problématiques peu traitées et de promouvoir la mise en œuvre des actions de protection et d'intégration qui ont démontré leur efficacité, tout en soutenant sur le rôle majeur joué actuellement par les organisations femmes sur le terrain.

### 3.3 PROCHAINES ETAPES



Le groupe de travail a marqué le début du projet NSPEW III du Centre Nord-Sud en collaboration avec les expertes des pays du Sud de la Méditerranée et en coordination avec différents secteurs du Conseil de l'Europe. Les expertes sont invitées à partager un état des lieux national qui amorcera le projet de guide. En parallèle, le Centre Nord-Sud, en tant que coordinateur du projet, organisera les prochaines rencontres du pôle d'experts, dont la prochaine est prévue en marge de la Conférence d'Athènes. Le rôle du Centre Nord-Sud sera également

d'encourager la communication et la coopération entre les partenaires du projet pour une coordination et une solidarité renforcée entre les acteurs capables de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne.

\*Cette désignation ne constitue pas la reconnaissance de l'état Palestinien sans préjudice de positions individuelles de chaque état membre du Conseil de l'Europe sur ce sujet.